

Obtenez un congé de prime

en utilisant la valeur du compte pour vous aider à payer une combinaison d'assurance complète



Les avantages des protections combinées.

Créez une combinaison

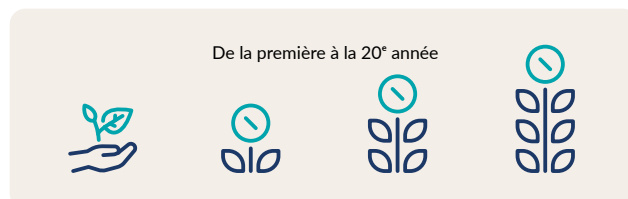
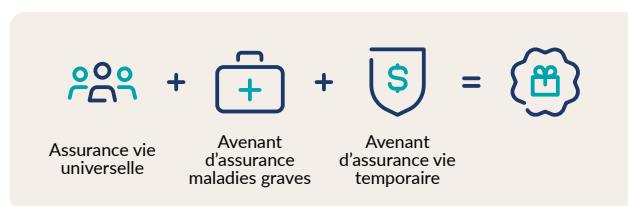
Une assurance vie universelle assortie d'un avenant d'assurance maladies graves et d'un avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans.

Payez 4 800 \$¹ chaque année pendant 20 ans

En payant plus que le montant de la prime minimale, vous pourrez augmenter la valeur du compte au titre du contrat.

Obtenez un congé de prime sur toute la combinaison!

Après 20 ans, l'avenant d'assurance vie temporaire n'est pas renouvelé, la couverture d'assurance maladies graves est libérée et la valeur du compte illustrée au titre du contrat d'assurance vie universelle (en supposant que le taux de rendement est de 5 % pendant toute la durée du contrat) pourrait être suffisante pour couvrir les frais mensuels courants au titre de l'assurance vie universelle².



Payez plus aujourd'hui pour que ça vous rapporte demain!

¹ La prime mensuelle minimale pour la combinaison est de 244,78 \$. La ou le titulaire de contrat effectue un paiement mensuel de 400 \$ pendant 20 ans. Une assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MD} de 250 000 \$ avec la prestation de décès protecteur de stabilité, des frais relatifs au coût de l'assurance d'une assurance vie temporaire renouvelable annuellement, un avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans de 500 000 \$ et, finalement, un avenant d'assurance maladies graves de 100 000 \$ 20 paiements à vie. Les taux de la prime et du coût de l'assurance sont ceux en vigueur le 22 novembre 2025 pour une femme de 38 ans, taux standards pour personnes non fumeuses. Nous supposons que la ou le titulaire de contrat ne renouvelle pas la couverture de l'avenant d'assurance vie temporaire après 20 ans.

² Les frais mensuels de la couverture d'assurance vie universelle sont imputés jusqu'à l'âge de 100 ans. La valeur du compte accumulée au cours des 20 premières années contractuelles de l'assurance vie universelle, ajoutée à la croissance future de la valeur du compte, servira à payer les frais de l'avenant d'assurance vie universelle à compter de la 21^e année contractuelle, et ce, jusqu'à l'âge de 100 ans. La valeur du compte au titre du contrat d'assurance vie universelle sera réduite et pourrait atteindre zéro, selon le rendement du compte de placement à intérêt, ce qui entraînerait la déchéance du contrat. La valeur du compte projetée et l'intérêt gagné ne sont pas garantis. Selon les comptes de placement à intérêt choisis par la ou le titulaire de contrat, l'intérêt gagné peut être positif ou négatif. Nous supposons que le rendement est de 5 % en plus du boni sur placements à la partie placement pendant toute la durée du contrat. Le taux de rendement de 5 % est donné aux fins d'illustration seulement et n'est pas garanti. Si, au début de la 21^e année contractuelle ou à tout moment par la suite, la valeur du compte n'est pas suffisante pour couvrir les frais liés au taux de rendement de l'assurance vie universelle, la ou le titulaire de contrat devra continuer ou reprendre les paiements de la prime afin de pouvoir maintenir la couverture d'assurance vie universelle et d'assurance maladies graves en vigueur. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

Comment est-ce que payer plus aujourd'hui peut vous rapporter demain?

En payant 4 800 \$ par année pendant 20 ans, cela pourrait vous permettre de souscrire une assurance vie permanente, une assurance vie temporaire et une assurance maladies graves.

La situation :

- Anna, 38 ans
- Elle a deux jeunes enfants et un prêt hypothécaire à payer
- Elle dispose de 400 \$ par mois.
- Elle souhaite arrêter les paiements de prime après 20 ans.

Le besoin :

- Une couverture d'assurance vie permanente pour laisser en héritage et couvrir les frais associés au décès.
- Une protection hypothécaire pendant 20 ans.
- La croissance d'un placement avec avantages fiscaux.
- Une protection d'assurance maladies graves afin d'aider à remplacer le revenu ou d'aider à contrebalancer les coûts associés à une maladie.

La solution

Une assurance vie universelle Générations de l'Équitable³ de 250 000 \$ assortie d'un avenant d'assurance maladies graves de 100 000 \$ (couverture 20 paiements à vie) et d'un avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans de 500 000 \$ pour aider à couvrir sa dette hypothécaire.

Les avantages d'une combinaison

En regroupant des avenants avec la couverture d'assurance vie universelle, la valeur du compte au titre du contrat d'assurance vie universelle, si elle est suffisante, peut servir à couvrir les frais mensuels de la couverture d'assurance vie universelle et de tout avenant.

Se préparer en vue du congé de prime d'Anna

Anna souscrit une assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MD} de 250 000 \$:

- Le montant mensuel minimal initial est de 244,78 \$⁴. Bien qu'il soit abordable, ce montant ne suffirait pas à maintenir le contrat à vie.
- En augmentant son paiement mensuel à 400 \$, Anna pourrait être en mesure d'arrêter ses paiements après 20 ans, si la valeur du compte projetée au titre du contrat d'assurance vie universelle est suffisante pour couvrir les frais mensuels de la couverture d'assurance vie universelle.
- Après 20 ans, Anna dispose donc de 400 \$ par mois à utiliser comme bon lui semble tout en bénéficiant d'une couverture d'assurance à vie advenant son décès ou un diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave couverte.

³ La prestation de décès protecteur de stabilité, des frais relatifs au coût de l'assurance d'une assurance vie temporaire renouvelable annuellement.

⁴ Selon une femme de 38 ans, taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 22 novembre 2025. Les frais mensuels pour la couverture d'assurance vie universelle seront imputés jusqu'à l'âge de 100 ans. La valeur du compte au titre du contrat d'assurance vie universelle sera réduite et pourrait atteindre zéro, selon le rendement du compte de placement à intérêt, ce qui entraînerait la déchéance du contrat. Nous supposons que la ou le titulaire de contrat ne renouvelle pas la couverture d'assurance temporaire après 20 ans.

Paiement mensuel (pendant 20 ans)	Valeur du compte projetée ⁵ (suppose un taux de rendement de 5 %)				Montant d'assurance en vigueur			
					Assurance vie	Assurance maladies graves	Assurance vie	Assurance maladies graves
	10 ^e année	20 ^e année	65 ans	80 ans	10 ^e année		80 ans	
244,78 \$	870 \$ ⁶	138 \$ ⁷	0 \$ ⁸	0 \$ ⁹	750 000 \$	100 000 \$	0 \$ ¹⁰	0 \$ ¹¹
400,00 \$	25 677 \$	69 680 \$	96 839 \$	258 241 \$	750 000 \$	100 000 \$	298 513 \$	100 000 \$

La valeur du compte projetée ci-dessus suppose que les frais mensuels de l'assurance vie universelle seront payés à partir de la valeur du compte au titre du régime d'assurance Générations de l'Équitable dès la 21^e année contractuelle jusqu'à l'âge de 100 ans et que la ou le titulaire de contrat ne renouvelle pas son avenant d'assurance vie temporaire après 20 ans. La valeur du compte projetée et l'intérêt gagné ne sont pas garantis. Si, au début de la 21^e année contractuelle ou à tout moment par la suite, la valeur du compte n'est pas suffisante pour couvrir les frais mensuels de la couverture d'assurance vie universelle, la ou le titulaire de contrat devra continuer ou reprendre les paiements de la prime afin de maintenir cette couverture en vigueur. La couverture d'assurance maladies graves est libérée et fournit une protection à vie à Anna.

Commencez à planifier dès maintenant pour obtenir votre congé de prime

Discutez avec vos clients dès aujourd'hui de la possibilité de combiner leurs couvertures d'assurance et de payer un peu plus au début. Ils obtiendront ainsi la couverture d'assurance dont ils ont besoin et la possibilité d'obtenir un congé de prime.

⁵ Nous supposons que le rendement est de 5 % en plus du boni sur placements à la partie placement pendant toute la durée du contrat. Le taux de rendement de 5 % est donné aux fins d'illustration seulement et n'est pas garanti. Selon les comptes de placement à intérêt choisis, l'intérêt gagné peut être positif ou négatif. Nous vous suggérons d'exécuter un rapport sur le scénario de rechange afin de montrer la possibilité de rendements moins élevés et de le présenter à votre cliente ou votre client.

⁶ La somme de 870 \$ après 10 ans, en supposant des primes mensuelles de 244,78 \$.

⁷ Nous supposons que le rendement est de 5 % en plus du boni sur placements à la partie placement pendant toute la durée du contrat. Le taux de rendement de 5 % est donné aux fins d'illustration seulement et n'est pas garanti. Selon les comptes de placement à intérêt choisis, l'intérêt gagné peut être positif ou négatif. Nous vous suggérons d'exécuter un rapport sur le scénario de rechange afin de montrer la possibilité de rendements moins élevés et de le présenter à votre cliente ou votre client.

⁸ En ne payant que la prime minimale, la projection de l'illustration indique que le contrat tombera en déchéance à la 20^e année et que toutes les couvertures (assurance vie universelle, assurance vie temporaire et assurance maladies graves) au titre de la couverture d'assurance vie universelle prendront fin.

⁹ En ne payant que la prime minimale, la projection de l'illustration indique que le contrat tombera en déchéance à la 20^e année et que toutes les couvertures (assurance vie universelle, assurance vie temporaire et assurance maladies graves) au titre de la couverture d'assurance vie universelle prendront fin.

¹⁰ En ne payant que la prime minimale, la projection de l'illustration indique que le contrat tombera en déchéance à la 20^e année et que toutes les couvertures (assurance vie universelle, assurance vie temporaire et assurance maladies graves) au titre de la couverture d'assurance vie universelle prendront fin.

¹¹ En ne payant que la prime minimale, la projection de l'illustration indique que le contrat tombera en déchéance à la 20^e année et que toutes les couvertures (assurance vie universelle, assurance vie temporaire et assurance maladies graves) au titre de la couverture d'assurance vie universelle prendront fin.

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.